Y'a qu'à taxer les riches !

Synthèse

Le contre-budget présenté par LFI[1] repose sur une idée simpliste : les plus riches et les entreprises sont une source intarissable de recettes fiscales. La hausse d'impôts proposée par LFI sur les plus fortunés est telle qu'elle conduirait à des réactions brutales qui réduiraient fortement les gains budgétaires escomptés. De plus, des effets de la hausse du Smic au rachat de dette publique par la BCE en passant par la baisse de l'âge du départ en retraite, le contre-budget propose de nombreux chiffrages complaisants et de raisonnements contradictoires.

1. Les riches ne sont pas une source inépuisable de recettes fiscales

Le contre-budget présenté par LFI repose sur une idée assez simple : financer d'importantes dépenses publiques supplémentaires (81,7 milliards d'euros) par une hausse massive d'impôts sur les ménages les plus fortunés et les grandes entreprises (106,4 milliards d'euros).

La taxation des plus fortunés est un débat légitime au vu du niveau du déficit public et des inégalités. Un tel niveau de hausses d'impôts (environ 3,5 % du PIB), concentré sur un petit nombre de ménages et d'entreprises, risquerait cependant d'entraîner des réactions fortes (départs, moindre attractivité, effets désincitatifs) qui réduiraient sensiblement les recettes fiscales escomptées. A notre connaissance, de telles hausses d'impôts seraient inédites, il est donc difficile d'estimer leurs conséquences exactes sur les comportements et les recettes fiscales à partir d'exemples passés. De plus, il est possible que ces hausses d'impôts soient censurées par le Conseil constitutionnel, comme cela avait été le cas de la taxe à 75 % proposée par François Hollande.

Sans entrer dans le débat de la faisabilité juridique de ces hausses d'impôts, il est probable que l'estimation d'une hausse des recettes de 106,4 milliards d'euros soit largement surestimée.

Par exemple, le contre-budget présenté par LFI estime que la taxe Zucman permettrait une baisse du déficit de 15 milliards d'euros. D'autres estimations avancent plutôt le chiffre de 5 milliards d'euros.

Un autre exemple concerne la proposition de taxe sur les rachats d'actions qui rapporterait 2,5 milliards d'euros. Le montant des rachats d'actions en France varie selon les années mais on peut se baser sur environ 30 milliards d'euros de rachats d'actions par les entreprises du SBF120[2]. Pour arriver à 2,5 milliards d'euros de recettes fiscales, il faudrait que les actions rachetées soient taxées à près de 10 % de leur valeur. Les rachats d'actions chuteraient fortement avec une telle taxe. L'exemple des États-Unis, où Joe Biden avait instauré une taxe de 1 % sur les rachats d'actions, est éclairant. En effet, cette nouvelle taxe a conduit à

[1] « Comment nous allons remettre de l'ordre dans les comptes publics », La France Insoumise, Mélenchon2027.fr

[2] Soit les 120 plus grandes entreprises françaises cotées, un périmètre plus large que le seul CAC40

une chute de 25 % des rachats d'actions[3]. On peut en conclure qu'une taxe de près de 10 % conduirait à un effondrement des rachats d'actions, donc que les gains fiscaux seraient nettement plus faibles qu'escomptés. Un raisonnement similaire peut être développé avec d'autres taxes proposées, comme la taxe sur les transactions financières.

2. De nombreuses incohérences ou imprécisions

Le contre-budget présenté par LFI présente un certain nombre d'incohérences ou d'oublis. Nous passons en revue les principaux, dans une liste qui n'est pas nécessairement exhaustive :

- Le coût de la baisse de l'âge de départ en retraite devrait être nettement supérieur à 9 milliards d'euros. Le temps de travail a un impact direct sur la dynamique de la croissance économique et des recettes publiques. Les chiffrages précis font l'objet de débats, mais on peut estimer, en termes d'ordre de grandeur, que le coût pour les finances publiques de l'abrogation de la réforme Borne et d'un retour de l'âge de départ en retraite à 62 ans serait de plusieurs dizaines de milliards d'euros.
- La hausse du Smic à 1 700 euros nets a un coût pour les finances publiques qui ne semble pas pris en compte dans le contre-budget. La hausse du Smic entraîne une hausse des dépenses publiques de salaires ou du coût des prestataires des administrations publiques (dont les coûts ont augmenté). De plus, la part des salariés au Smic augmenterait, ce qui augmenterait également les allégements de charges bénéficiant aux salariés proches du Smic. Par exemple, une hausse du Smic à 1 600 € nets (soit moins que la proposition de LFI) coûterait environ 20 milliards d'euros aux finances publiques.
- Le contre-budget propose une hausse des investissements publics à l'aide de la mobilisation de 100 milliards d'euros collectés dans un pôle public bancaire. Cependant, il n'est pas précisé d'où viendrait cette épargne. En effet, l'épargne des Français est déjà placée. Si elle est collectée et fléchée dans une direction donnée, il en résultera un assèchement de l'épargne dans d'autres secteurs de l'économie et une hausse des taux. Les effets positifs attendus de cette mesure seront donc contrebalancés par des effets récessifs.
- La politique de rachat de dette publique par la BCE (et l'éventuelle annulation de cette dette) entre en contradiction avec d'autres points du contre-budget. Premièrement, LFI prétend, avec son projet, réduire le déficit public de 24,7 milliards d'euros et remettre les finances publiques sur une trajectoire soutenable. Dans ce cas, pourquoi l'État aurait-il besoin de l'action de la BCE s'il parvient, par la seule taxation des plus riches, à assainir ses finances publiques ? Deuxièmement, une telle politique de rachat de dette par la BCE serait inflationniste (c'est bien la raison pour laquelle elle a été arrêtée). Or, LFI entend lutter contre l'inflation en bloquant les prix. Si l'objectif est d'éviter que les prix augmentent pour préserver le pouvoir d'achat, il convient de commencer par ne pas mener de politique inflationniste.
- Les objectifs ambitieux affichés par LFI en termes de défense de l'environnement sont contradictoires avec la volonté de bloquer les prix des carburants. Le levier le plus sûr pour diminuer la consommation d'énergie fossile est de laisser fonctionner les incitations-prix. La défense du pouvoir d'achat entre ici en contradiction frontale avec la volonté affichée de préserver la planète.

[3] Autore, Barnes, Clarke et Schrowang, « Corporate Share Repurchases and the 2023 Excise Tax", Journal of Corporate Finance, août 2025

14 octobre 2026

Sylvain Bersinger, économiste et fondateur du cabinet Bersingéco

contact@bersingeco.fr